

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2014-12-2 du 18 décembre 2014 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

NOR : AFSX1431003X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et notamment ses articles 26, 36 et 64 ;

Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 28 mars 2013 modifié portant nomination au comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Vu le règlement intérieur du comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique adopté le 7 novembre 2006 modifié, et notamment son article 1^{er} ;

Vu la délibération n° 2013-04-02 du 19 avril 2013 portant composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

Après en avoir délibéré,

Décide :

1. De modifier la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique comme suit :

« Est nommé membre de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

Au titre des représentants des personnels

M. Bruno BESANCON. »

2. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la diffusion et de la mise en œuvre de la présente délibération, qui sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2014-12-2 du 18 décembre 2014 portant modification de la composition de la commission des finances du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique.

Nombre de présents au moment de la délibération : 17.

Votants : 19 (dont 2 pouvoirs).

Abstentions : 1.

Nombre de voix « Pour » : 18.

Nombre de voix « Contre » : 0.

La délibération est adoptée.

Fait le 18 décembre 2014.

Le président,
A. MONTANÉ

Le directeur,
J.-C. WATIEZ